



**CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES PROPRES AU QUÉBEC**

Mémoire présenté au  
**Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie**

Par le  
**Fonds de solidarité FTQ Bioénergie**

**Août 2023**

# Table des matières

---

<b>À propos du Fonds.....</b>	<b>3</b>
<b>À propos du Fonds Bioénergie.....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>Axe 1 : Équilibre offre-demande.....</b>	<b>7</b>
<b>Axe 2 : Tarification.....</b>	<b>13</b>
<b>Axe 3 : Gouvernance.....</b>	<b>16</b>
<b>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>18</b>



# À propos du Fonds de solidarité FTQ

---

Créé en juin 1983, le Fonds de solidarité FTQ est une société de capital de développement qui fait appel à l'épargne et à la solidarité de l'ensemble de la population québécoise. Sa mission principale consiste à stimuler l'épargne-retraite auprès des travailleurs et travailleuses du Québec afin de leur permettre de bénéficier d'une retraite décente, notamment en émettant des actions; faire des investissements en capital de développement et en capital de risque dans des entreprises admissibles et de leur fournir des services d'accompagnement pour traiter des enjeux auxquels elles sont confrontées, dans le but de créer, maintenir ou sauvegarder des emplois et de mieux préparer les travailleurs et les travailleuses ainsi que les entreprises du Québec pour l'avenir; favoriser la formation des travailleurs dans le domaine de l'économie, de la retraite, des changements climatiques et autres domaines d'importance pour l'économie du Québec et ainsi leur permettre d'accroître leur influence sur le développement économique du Québec et de leur entreprise; créer de la valeur en stimulant l'économie québécoise par des investissements stratégiques qui profiteront aux travailleurs et aux entreprises québécoises.

Le Fonds de solidarité FTQ est le plus grand réseau québécois d'investissement en capital de développement et a été créé à l'initiative de la FTQ, la plus importante centrale syndicale du Québec. Par sa gouvernance et son code d'éthique et ses politiques d'investissements, il agit comme un investisseur socialement responsable et soucieux d'un développement économique humain et durable. De plus, au-delà du capital investi, il s'engage à appuyer le développement des entreprises en offrant des services à valeur ajoutée, notamment la formation économique et l'accompagnement.

Le Fonds de solidarité FTQ, dont l'actif net était de 18,4 milliards de dollars au 31 mai 2023, est devenu un carrefour de connaissances et de ressources au profit des entreprises du Québec, et un acteur majeur de l'économie québécoise.



# À propos du Fonds de solidarité FTQ Bioénergie

---

Le Fonds de solidarité FTQ Bioénergie (le « Fonds Bioénergie ») est une société lancée en juin 2023 dont le mandat est le développement et l'exploitation d'usines dans le domaine de la bioénergie. Le Fonds Bioénergie contribuera à l'économie québécoise par des investissements stratégiques et des prises de participation majoritaires dans des projets où il jouera le rôle de propriétaire-exploitant.

L'intention, par la création du Fonds Bioénergie, est d'accélérer la croissance de la filière des bioénergies au Québec, en commençant par le développement de projets de biométhanisation à taille humaine.

Dans un contexte de changements climatiques, le Fonds Bioénergie entend permettre à des projets de voir le jour et contribuer au développement économique du Québec, favorisant la réduction des GES et la transition énergétique.



# Introduction

---

La réflexion collective lancée dans le cadre de la Consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec (la « Consultation ») revêt une importance capitale pour notre avenir énergétique, environnemental et économique. C'est donc avec enthousiasme que nous ajoutons notre voix à celles des nombreux autres participants qui enrichiront le débat à propos de ces questions complexes, mais essentielles.

Le mémoire que nous déposons vise à proposer des pistes de solutions qui permettront d'augmenter l'offre d'énergie renouvelable tout en contribuant à la fois à la décarbonation et à la vitalité de l'économie du Québec et de ses régions. Le Fonds de solidarité FTQ (« le Fonds ») est d'ailleurs déterminé à jouer un rôle actif dans l'atteinte de ce double objectif. C'est la raison pour laquelle il s'est engagé, dans le cadre de sa vision quinquennale, à atteindre 12G\$ d'actifs liés au développement durable d'ici le 31 mai 2027.

Dans la foulée de cet engagement phare, le Fonds a récemment annoncé la création du Fonds de solidarité FTQ Bioénergie (le « Fonds Bioénergie »), une société en commandite ayant pour mandat d'accélérer la croissance de la filière des bioénergies au Québec.

En misant d'abord sur des projets de biométhanisation à taille humaine, le Fonds Bioénergie entend contribuer au développement économique des régions du Québec et au remplacement progressif dans le bouquet énergétique québécois d'une partie importante du gaz fossile que nous importons. Chaque molécule de gaz naturel fossile ainsi remplacée par du gaz de source renouvelable (« GSR ») produit localement entraînera de nombreux avantages pour le Québec.

- Contribution à la réduction des émissions de GES et à l'atteinte d'une économie carboneutre en 2050;
- Transition instantanée et facile pour les consommateurs actuels de gaz fossile qui peuvent ainsi améliorer leur bilan carbone sans devoir investir dans de nouveaux équipements ou procédés;
- Développement d'une économie circulaire;
- Création d'emplois en région dans une industrie d'avenir;
- Amélioration de la balance commerciale du Québec;
- Tremplin pour l'innovation québécoise, dans toutes les régions.

Ces avantages sont bien connus et c'est pourquoi le gouvernement a récemment déposé une première Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies 2030 (« la Stratégie bioénergies 2030 »). Stratégie qui, pour le Québec, consiste à accroître « le rôle de l'hydrogène vert et des bioénergies dans son portefeuille énergétique en vue de décarboner et de renforcer son économie ».



En ce qui a trait plus spécifiquement au secteur du GSR, nous constatons que les gisements sont disponibles, que la volonté politique est clairement énoncée et que les technologies qui supporteraient le déploiement de la filière sont matures. Pourtant, le secteur tarde à prendre son envol. Il en résulte que très peu d'usines produisent actuellement du GSR au bénéfice du marché québécois. C'est dans ce contexte que le Fonds Bioénergie entend jouer, au cours des prochaines années, le rôle d'accélérateur de croissance afin que le Québec profite pleinement des nombreux avantages de cette filière stratégique.

Pour ce faire, nous aurons collectivement besoin de fixer les conditions de marché et d'acceptabilité sociale qui permettront de libérer le potentiel de cette nouvelle industrie qui évolue dans un environnement sous juridiction de plusieurs autorités réglementaires. La gouvernance de ces différents organismes et ministères devra évidemment être harmonisée avec les objectifs gouvernementaux.

De son côté, le Fonds Bioénergie a adopté une vision qui favorise un développement sécuritaire et responsable du GSR tout en plaçant la lutte aux changements climatiques et la transition énergétique au cœur de ses priorités. En cohérence avec cette vision, ainsi qu'avec les thématiques proposées dans le cadre de la présente Consultation, nous explorerons dans les pages qui suivent quelques enjeux qui ont à ce jour entravé le déploiement de la filière, de même que des actions qui favoriseraient son essor au bénéfice de l'ensemble de la collectivité québécoise.



# Équilibre offre-demande

Le premier axe de consultation proposé dans le Cahier du participant énonce plusieurs enjeux énergétiques auxquels le gouvernement souhaite réfléchir. Nous nous attardons de notre côté à répondre plus spécifiquement à la question 5: *Concernant les GSR, devrions-nous favoriser une accélération de la production locale? Si oui, de quelle façon ?* Ce faisant, nous traiterons au passage d'autres questions abordées dans l'Axe 1 de la Consultation.

## Pourquoi remplacer le gaz fossile importé par du GSR ?

« Tous les types de combustibles fossiles solides, liquides et gazeux comme le charbon, le mazout, le propane et le gaz naturel peuvent être remplacés par une forme de bioénergie ou une autre » note la Stratégie bioénergies 2030 présentée par le gouvernement du Québec<sup>1</sup>.

Considérant que les hydrocarbures occupent encore plus de la moitié du bilan énergétique québécois et que les efforts de réduction de consommation et d'électrification, tel que précisé par la Stratégie bioénergies 2030, « ne suffiront pas à remplacer l'ensemble des énergies fossiles en raison de certains obstacles techniques ou économiques<sup>2</sup> », il nous apparaît évident que le Québec doit favoriser une accélération de la production de GSR. Cela, bien sûr, en respectant les cinq grands principes directeurs de la Stratégie bioénergies 2030.

Ce serait environ 66% du gaz naturel d'origine fossile consommé au Québec qui, sur l'horizon 2030, pourrait être remplacé par du GSR produit localement<sup>3</sup>. Il en résulterait alors que le GSR « éliminerait annuellement 7,2 millions de tonnes de gaz à effet de serre (GES)<sup>4</sup>».

Le GSR offre en outre une solution immédiatement applicable pour décarboner les secteurs industriels qui sont difficiles, voire impossibles à électrifier. Et comme il est interchangeable avec le gaz naturel fossile, il peut le substituer instantanément sans qu'aucune modification d'équipement ou de procédé ne soit nécessaire. En plus de son utilisation dans le secteur industriel, le GSR utilisé comme carburant pourrait également remplacer des énergies polluantes comme le diesel dans le transport lourd. Les gains

<sup>1</sup> Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies 2030, p. 12.

<sup>2</sup> Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies 2030, p. 5.

<sup>3</sup> Aweise Conseil, *La filière de production de gaz naturel renouvelable au Québec. Impacts économiques à l'horizon 2030 et contribution à l'économie circulaire*, janvier 2019, p.3.

<https://aviseo.ca/app/uploads/2021/08/Energir-La-filiere-de-production-de-gaz-naturel-renouvelable-au-Quebec.pdf>

<sup>4</sup> Id. p.4.



environnementaux y seraient durables et pourraient permettre aux entreprises qui en bénéficient de maintenir leur place dans les grandes chaînes d’approvisionnement, alors que de plus en plus de pression est exercée sur ces dernières pour qu’elles réduisent leur empreinte environnementale.

À tous ces bénéfices environnementaux s’ajoute le fait que, contrairement aux importations de gaz naturel fossile qui enrichissent les producteurs des États-Unis et de l’Ouest canadien, la production locale de GSR contribuerait au développement économique du Québec.

Le plein développement de la filière aurait d’ailleurs des impacts économiques majeurs, soit des « investissements totalisant près de 20 milliards de dollars pendant la construction. Ces investissements contribueraient à un montant de 7,9 milliards de dollars au PIB québécois, puis les dépenses de fonctionnement pour 1,6 milliard de dollars par année réparti à l’ensemble des régions du Québec. La production de GNR soutiendrait 88 000 emplois pendant la construction des infrastructures, puis 15 000 emplois par an. Après la construction, les dépenses de fonctionnement procureraient des revenus fiscaux de 256 millions de dollars par an pour les deux gouvernements<sup>5</sup> ».

Bref, le remplacement d’énergies fossiles par du GSR produit au Québec répond concrètement à la volonté gouvernementale de « soutenir et accélérer la transition énergétique ainsi que favoriser le développement économique québécois en assurant des approvisionnements énergétiques qui répondront à la demande d’énergie verte » telle qu’exprimée dans le Cahier du participant de la Consultation.

## Un modèle de développement québécois à échelle humaine

Pour le moment, la grande majorité du GSR distribué au Québec est produite à l’extérieur de nos frontières. Il s’agit, pour le Fonds Bioénergie, d’une aberration qu’il est urgent de corriger.

Le secteur, encore naissant, est pour le moment trop fragmenté avec plusieurs projets répartis sur le territoire sans cohérence ni vision commune. Sans compter que les différents développeurs, malheureusement, possèdent souvent des ressources financières limitées qui les empêchent de déployer en amont le capital de démarrage essentiel à tout projet. En fin de compte, malgré le fait que plusieurs projets aient été conceptualisés, très peu ont réussi à franchir toutes les étapes devant mener à la mise en opération d’une usine de GSR. Le Fonds Bioénergie entend agir comme catalyseur afin de résoudre cette problématique et d’améliorer les chances de succès de la filière, notamment en fournissant son expertise dans le développement de projets de biométhanisation et par des acquisitions.

---

<sup>5</sup> Aviseo Conseil, *La filière de production de gaz naturel renouvelable au Québec. Impacts économiques à l’horizon 2030 et contribution à l’économie circulaire*. Janvier 2019, p.3.  
<https://aviseo.ca/app/uploads/2021/08/Energir-La-filiere-de-production-de-gaz-naturel-renouvelable-au-Quebec.pdf>



Si nous croyons qu'il est impératif de supporter la croissance du GSR dans le portefeuille énergétique du Québec, nous sommes, d'autre part, convaincus que son développement doit être fondé sur un modèle qui correspond aux spécificités québécoises. Le milieu agricole québécois, avec ses fermes de petites tailles, est bien différent de celui des États-Unis ou de certains pays européens.

## **Mettre en place les conditions gagnantes pour un essor de la filière**

Le Québec est en retard par rapport à ses objectifs de distribution de GSR et un coup de barre s'impose dans le but de favoriser l'émergence d'une production québécoise et de soutenir les entreprises qui doivent rencontrer les exigences de plus en plus élevées des grands donneurs d'ordre des différents secteurs de l'économie.

En effet, les chiffres déposés par Énergir devant la Régie de l'énergie illustrent la difficulté du distributeur gazier à rencontrer ses cibles d'injection de GSR. En 2020-2021, alors que l'objectif de 1% supposait l'injection d'environ 60 Mm<sup>3</sup> de GSR, seulement 5,1 Mm<sup>3</sup> ont effectivement été vendus. En 2021-2022, le total a atteint environ 26 Mm<sup>3</sup>, encore loin de la cible du 1% et de celle qu'Énergir doit atteindre en 2023-2024, soit 2% des volumes livrés ou l'équivalent d'environ 120 Mm<sup>3</sup>.

Toujours selon les documents déposés à la Régie de l'énergie, plus de 70% des contrats de GSR ont été signés avec des producteurs qui provenaient de l'extérieur du Québec.

Plusieurs raisons expliquent ce retard :

- Modèles financiers difficiles à rentabiliser en raison des prix de rachat du GSR trop faibles;
- Inflation importante des coûts de construction et des coûts de raccordement au réseau d'Énergir qui rend les projets non rentables;
- Délais d'obtention des permis de construction et de raccordement qui entraînent une surcharge financière pour les développeurs de projets;
- Hésitation du milieu agricole dont la pleine adhésion à la filière est pourtant cruciale;
- Enjeux d'acceptabilité sociale pour certains types de projets;
- Manque de main-d'œuvre spécialisée.

Nous proposerons dans les pages qui suivent des actions qui pourraient contribuer à solutionner ces problématiques.

## **Un modèle financier à bonifier**

La rentabilité du modèle financier est un enjeu décisif pour le développement de la filière. D'une part, le capital de risque déployé par les développeurs de projets doit être appuyé par des programmes gouvernementaux d'aides financières efficaces et, d'autre part, les prix de rachat autorisés par la Régie de l'énergie et payés par le distributeur gazier doivent être harmonisés avec la réalité économique imposée par ce type de production dont les coûts n'ont rien de comparable à ceux des grandes entreprises de gaz fossile.



La transition énergétique, si elle est absolument nécessaire et bénéfique pour l'humanité, implique des investissements importants qui doivent en partie être supportés par des politiques publiques. Notamment des programmes de subventions ciblés qui visent à répondre au souhait exprimé à la page 3 du Cahier du participant « d'optimiser et faciliter le développement des infrastructures de production, de transport et de distribution d'énergie nécessaires pour combler les besoins en matière d'approvisionnement en temps opportun et au meilleur coût ».

L'exemple d'autres filières énergétiques vertes telles que l'éolien ou le solaire nous rappelle qu'il est impératif de soutenir l'arrivée au marché de nouvelles technologies qui, au démarrage, sont plus coûteuses que les technologies qu'elles remplacent. Ces investissements deviennent rentables à mesure que les nouvelles filières se déploient et qu'elles offrent à la collectivité d'importants bénéfices environnementaux, sociaux et financiers.

À cet égard, le *Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable* (« PSPGMR ») développé par le gouvernement du Québec est très utile et il doit être reconduit au-delà du 31 mars 2024. Nous sommes d'avis que le PSPGMR devrait également être bonifié afin de tenir compte de l'importante inflation des coûts de construction et de raccordement au réseau gazier survenue au cours des dernières années.

De plus, l'émergence de cette nouvelle filière énergétique au Québec exige que les programmes de subventions et de financement offrent aux développeurs un cadre flexible afin de répondre à des besoins qui évolueront au fur et à mesure que le marché se développera. À condition, bien sûr, que les objectifs environnementaux et de développement économique initiaux soient respectés, les programmes devraient donc proposer un cadre normatif qui prévoit que les projets puissent être modifiés entre la conception initiale et la construction finale.

Enfin, nous croyons que le PSPGMR Volet 1 devrait être bonifié afin de tenir compte de l'inflation des coûts. Nous recommandons également que la demande initiale du Volet 1 soit allégée et rendue plus flexible afin que les développeurs puissent connaître leur admissibilité au programme le plus rapidement possible, leur évitant ainsi d'investir des sommes trop importantes avant d'avoir obtenu confirmation qu'une aide financière leur serait accordée. Ceci permettrait, dès les premières étapes du projet, de mieux gérer les risques liés à l'accès aux subventions.

Si les programmes d'aides financières permettent de réduire les importants risques financiers encourus en amont lors de l'investissement en capital, il est tout aussi important qu'en aval du modèle, les prix de rachat du GSR permettent aux développeurs de couvrir leurs frais d'exploitation et de rentabiliser leurs investissements.

Or, les prix sont souvent trop faibles pour supporter la rentabilité des projets. Ces prix sont présentement règlementés par la Régie de l'énergie qui a établi des barèmes généraux de prix moyens et maximums en fonction de différents critères. De plus, le régulateur impose des volumes maximums au-delà desquels les distributeurs gaziers ne peuvent signer de nouveaux contrats d'approvisionnement sans passer par le processus d'approbation de la Régie.



Nous jugeons que le cadre actuel est trop rigide et trop lourd. D'une part, il ne permet pas aux distributeurs gaziers d'offrir des prix qui pourraient être nécessaires à la rentabilité des développeurs et, d'autre part, le processus d'approbation des contrats est trop long lorsque ceux-ci doivent être soumis à la Régie. Ces contraintes ont pour effet de retarder la signature des ententes d'approvisionnement et, par voie de conséquence, le démarrage des projets québécois. Ces délais entraînent alors des coûts additionnels pour les développeurs en plus de forcer les distributeurs gaziers à s'alimenter à l'extérieur du Québec pendant que les projets québécois sont en attente d'approbation.

Nous proposons donc que la Régie de l'énergie n'impose aucun plafond de prix pour les projets québécois, plus particulièrement les petits projets agricoles qui, pour se développer, pourraient avoir besoin d'un prix supérieur aux maximums actuellement fixés par le régulateur.

Nous comprenons par ailleurs que la Régie impose aux distributeurs des volumes maximums contractés auprès de fournisseurs situés hors Québec. Elle devrait cependant autoriser les distributeurs gaziers à signer sans contraintes tous les volumes de GSR produits par des développeurs québécois. L'objectif étant de ne pas freiner l'élan de la filière québécoise au détriment d'approvisionnements à l'extérieur.

Toujours dans l'optique de favoriser le développement de projets québécois, nous croyons qu'il serait approprié de demander aux distributeurs gaziers de prioriser, dans le cadre de leurs achats de GSR, les projets de production locale plutôt que l'achat à l'extérieur. Dans ce même ordre d'idées, les distributeurs devraient être en mesure d'offrir aux producteurs locaux de meilleurs prix de rachat du GSR que ceux offerts aux développeurs étrangers.

Nous croyons enfin qu'il est absolument nécessaire de favoriser le développement de projets dont l'objectif premier est de réduire les GES, sur l'ensemble du cycle de vie. Chacun des projets de biométhanisation devrait donc comporter une analyse de cycle de vie et les distributeurs gaziers devraient, de leur côté, être incités par le régulateur à offrir une prime aux projets dont l'intensité carbone est la plus faible.

Dans un même ordre d'idées, la monétisation des attributs environnementaux du GSR se veut également un moyen de bonifier le modèle financier des projets québécois ayant le meilleur potentiel de réduction d'émission de GES. Nous saluons à cet égard le *Projet de règlement relatif aux projets de biométhanisation des lisiers admissibles à la délivrance de crédits compensatoires* déposé par le gouvernement du Québec.

## Un encadrement réglementaire en harmonie avec les objectifs du Québec

Si nous croyons que le processus d'encadrement réglementaire devrait être allégé à certains égards, nous pensons en revanche qu'il devrait être resserré en d'autres occasions.

Il nous apparaît d'abord essentiel d'alléger les processus et de raccourcir les délais d'obtention de permis et d'autorisations pour la construction d'usines et leur raccordement au réseau gazier. Il importe de rappeler qu'en raison de la saison hivernale qui rend parfois impossible la réalisation de certains travaux, un retard de quelques semaines dans



l'obtention de certaines autorisations peut entraver le chemin critique de réalisation du projet et décaler de plusieurs mois la mise en opération de celui-ci, sinon le mettre carrément en péril puisque les charges fixes des développeurs, pendant ce temps, continuent de s'accumuler.

Les projets de production et d'injection de GSR dans le réseau gazier sont souvent localisés en milieu rural. Ces projets, qui valorisent de la biomasse agricole pour la transformer en énergie renouvelable et en fertilisants, représentent de parfaits exemples d'économie circulaire. Le processus d'approbation de la CPTAQ devrait tenir compte de cette réalité. D'autant plus que les projets, quand ils sont de petites tailles comme ceux contemplés par le Fonds Bioénergie, ont une faible empreinte au sol (3 à 5 acres), ce qui limite grandement les impacts sur la culture. Cela dit, les projets de GSR, à l'évidence, ne peuvent entrer en conflit avec les objectifs d'autosuffisance alimentaire du Québec et ils doivent être soutenus par le milieu agricole dans lequel ils seront implantés. La consultation publique récemment lancée par le Gouvernement du Québec offrira une tribune pour réfléchir à ces questions plus en profondeur.

Nous réitérons par ailleurs que l'adhésion du milieu agricole est essentielle à la valorisation des gisements de GSR. Or, les agriculteurs veulent s'assurer que le digestat découlant des activités de biométhanisation sera de bonne qualité avant de s'engager à céder la matière qui deviendra l'intrant principal des usines de production. Il est par conséquent primordial que le législateur applique une réglementation stricte afin d'assurer la qualité des digestats et de susciter la confiance du milieu à l'égard de la chaîne de valeurs.

À titre de développeur de projets, nous invitons donc le législateur à la plus grande rigueur afin de mettre en place des processus qui permettront d'éviter toute forme de contamination qui aurait des effets catastrophiques sur l'engagement du milieu agricole et de l'ensemble de la collectivité québécoise à l'égard des activités de biométhanisation.

Nous saluons par ailleurs la décision du MELCCC d'appliquer un moratoire sur l'importation et l'épandage de biosolides en provenance des États-Unis et de déposer un projet de règlement à cet égard.

Enfin, nous souhaitons rappeler de l'importance des résidus alimentaires comme intrants stratégiques dans la production de GSR. Il nous apparaît inconcevable qu'ils finissent encore trop souvent leur parcours dans un lieu d'enfouissement technique (LET). En parfaite cohérence avec la *Stratégie de valorisation de la matière organique* déposée par le gouvernement du Québec ayant pour objectif de valoriser au moins 70 % de la matière organique d'ici 2030, nous suggérons que des efforts particuliers soient réalisés afin de collecter et de valoriser les résidus alimentaires des secteurs industriels, commerciaux et institutionnels en mettant en place une réglementation qui interdira l'enfouissement des résidus alimentaires à une date qui sera déterminée par le gouvernement.



## Axe 2 de la Consultation:

# Tarifification

---

La tarification est évidemment au cœur des enjeux liés à une transition énergétique juste. Concernant la filière du GSR, tel que nous l'avons exprimé à la section 4 de ce mémoire, la question du prix de rachat est vitale pour les développeurs de projets. Ce prix, en raison de la chaîne de production complexe du GSR, est présentement beaucoup plus élevé que celui du gaz naturel fossile. Nous comprenons que cette situation aura nécessairement un impact sur les tarifs et nous croyons que le gouvernement a un rôle à jouer afin d'en réduire la hausse anticipée pour les consommateurs.

Nous nous attardons donc, dans cette section qui touche l'axe de consultation sur la tarification, à répondre principalement à la question 4 du Cahier du participant : Est-ce que le gouvernement devrait investir en amont dans les infrastructures? Puisque nous avons déjà abordé les enjeux liés au modèle financier des projets de production, nous traiterons ici plus précisément de ceux du raccordement des usines au réseau de distribution. Nous aborderons également certaines des autres pistes de réflexion proposées par l'Axe 2 de la Consultation.

Comme mentionné précédemment, la naissance d'une nouvelle filière énergétique requiert des efforts financiers importants, surtout au cours des premières années de développement. Le support gouvernemental est alors essentiel au déploiement des nouvelles technologies propres qui remplacent des énergies matures et plus polluantes. Dans le cas contraire, l'absence de rentabilité de la nouvelle filière rend inconcevables les investissements en capital nécessaires à son développement.

Il en va de même du verdissement du réseau gazier qui, par la force des choses, implique des coûts importants afin de raccorder les projets québécois de production de GSR qui viendront déplacer du gaz fossile importé. À titre indicatif, ces coûts ont augmenté de façon notable au cours des derniers mois en raison de l'inflation. Ils ont un impact majeur sur les modèles financiers des développeurs de projets.

Les coûts pourraient d'ailleurs être encore plus importants pour les projets situés dans des régions où les gisements agricoles sont abondants, mais où le réseau gazier est peu développé (Beauce, Saguenay – Lac-St-Jean par exemple). Il sera alors nécessaire de construire des conduites de raccordement qui pourraient être éloignées de la ligne principale du réseau, ce qui multiplierait les coûts.

De plus, nous croyons fermement que la localisation des usines de production de GSR doit d'abord et avant tout être harmonisée avec le milieu d'accueil et non pas être déterminée par la simple logique financière. En effet, vaut-il mieux, pour des raisons financières, construire des installations près des conduites existantes, mais éloignées des



agriculteurs, ce qui imposerait de plus longues distances de camionnage afin de transporter les intrants et les extrants d'une usine de GSR; ou plutôt supporter financièrement les développeurs pour étendre le réseau gazier jusqu'aux usines qui seraient implantées sur la base de critères tels que l'acceptabilité sociale et la réduction des GES ?

La réponse nous apparaît évidente. Elle implique toutefois que certaines usines soient éloignées de leur point de raccordement, entraînant ainsi des investissements additionnels que les développeurs ne seront pas en mesure d'assumer. Nous constatons donc que les coûts de raccordement des projets de GSR qui visent à contribuer aux efforts collectifs de réduction des GES ne peuvent être supportés uniquement, comme tel est présentement le cas, que par les développeurs de projets. Pour le gouvernement, investir en amont dans les infrastructures nous apparaît essentiel afin de verdir à long terme le réseau gazier et de contribuer à la décarbonation des régions du Québec.

Ce ne serait d'ailleurs pas une première puisque le gouvernement du Québec, dans les années 80 et 90, a engagé des sommes importantes afin d'étendre le réseau gazier dans certaines régions qui le réclamaient comme levier de développement économique. Sans cette implication gouvernementale, peu de régions hors des grands centres auraient aujourd'hui accès à un réseau gazier sur leur territoire.

Nous croyons que la même logique s'applique aujourd'hui dans le but de verdir l'infrastructure bâtie à l'époque et de permettre aux régions du Québec de jouer, elles aussi, un rôle actif dans la transition énergétique. Sans investissements gouvernementaux qui favoriseraient le raccordement de leurs projets de GSR, les agriculteurs situés dans des régions où le réseau n'est pas assez densifié n'auraient assurément pas les mêmes opportunités de contribuer à la décarbonation de leurs activités.

Par conséquent, nous encourageons fortement le législateur à mettre en place des programmes de soutien spécifiques ou de bonifier grandement le programme PSPGMR Volet 2 catégorie B prévu à cet effet.

Dans un autre ordre d'idées, tenant pour acquis que les coûts de production du GSR sont pour le moment beaucoup plus élevés que ceux du gaz naturel fossile, nous croyons que le gouvernement devrait introduire de nouveaux incitatifs financiers qui stimuleraient la demande de GSR québécois.

Nous croyons que les initiatives de décarbonation pouvant avoir un impact majeur sur la réduction des GES au Québec devraient ainsi être soutenues, plus spécifiquement celles qui touchent des secteurs ou des procédés industriels difficiles à électrifier. À titre d'exemple, le secteur industriel offre des opportunités de réduction des GES qui pourraient facilement être réalisées si certains grands consommateurs décidaient de s'alimenter en GSR plutôt qu'en gaz naturel fossile. Le même raisonnement s'applique dans le transport lourd, par exemple.

Il s'agit de secteurs facilement identifiables pour lesquels le gouvernement pourrait réfléchir à des incitatifs financiers ciblés qui, en atténuant le surcoût du GSR par rapport



aux énergies fossiles compétitrices, entraîneraient des réductions importantes et immédiates de GES.

Ces aides financières pourraient être adoptées à titre de mesures temporaires puisque l'augmentation graduelle du coût du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (« SPEDE »), intégré aux prix du gaz naturel fossile, pourrait dans l'avenir permettre de combler l'écart avec le GSR.

Enfin, tel que déjà prévu à la Stratégie bioénergies 2030, nous supportons le principe d'exemplarité de l'état et encourageons le gouvernement à stimuler le marché local en faisant lui-même l'acquisition de volumes de GSR produits au Québec. Ces achats pourraient d'ailleurs être conclus directement avec des développeurs dont les projets ont le meilleur impact sur la réduction des GES.



### Axe 3 de la Consultation:

# Gouvernance

L'Axe 3 de la Consultation aborde les questions de gouvernance, de même que les fonctions et pouvoir du gouvernement, du régulateur et des transporteurs et distributeurs d'énergie.

En ce qui a trait à la filière spécifique du GSR, nous l'avons mentionné en introduction, la gouvernance des différents organismes et ministères qui encadrent le secteur devra impérativement être harmonisée avec les objectifs gouvernementaux. À cet égard, il est utile de rappeler que le Québec a adopté une réglementation qui oblige les distributeurs gaziers à inclure un certain pourcentage de GSR dans leurs volumes de livraisons.

Afin de soutenir l'atteinte des cibles réglementaires, le gouvernement a mis en place un programme de soutien financier spécifique, le PSPGNR, dont nous rappelons les objectifs généraux:

- Substituer du GNR, qui ne contribue pas aux changements climatiques, au gaz naturel d'origine fossile actuellement utilisé au Québec et ainsi générer une réduction des émissions de GES du Québec;
- Augmenter la production totale d'énergies renouvelables;
- Créer des emplois au Québec;
- Générer des investissements privés dans la filière du GNR<sup>6</sup>.

Nous croyons nécessaire que les objectifs ci-haut mentionnés guident le législateur dans l'allègement de certains processus réglementaires, notamment ceux énoncés à la section 4 de ce mémoire.

Il est de plus impératif de poser les cadres d'un marché efficient qui soutient une transition énergétique juste. La filière du GSR, pour développer son plein potentiel, a notamment besoin d'une chaîne d'approvisionnement en biomasse résiduelle performante et équitable pour toutes les parties.

À titre d'exemple, il pourrait être préjudiciable pour les promoteurs de projets de biométhanisation que les municipalités utilisent leurs leviers réglementaires pour s'approprier la matière des ICI et des bâtiments résidentiels à logements multiples dans le but d'alimenter leurs usines. La disponibilité de ces intrants est souvent indispensable aux opérations des dizaines de petites usines qui seront développées au Québec parallèlement aux usines de biométhanisation municipales. Il est donc nécessaire de favoriser une libre concurrence qui rendra la matière méthanogène des ICI disponible pour tous les développeurs, qu'ils soient privés ou publics.

---

<sup>6</sup> Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable (PSPGNR), p. 3.



Toujours dans la même logique d'assurer un libre marché efficace et équitable pour tous les développeurs, nous croyons que le régulateur aura un rôle clé à jouer lorsque des transactions commerciales interviendront entre un distributeur gazier, dont les activités sont réglementées, et une de ses filiales dont les activités ne le sont pas.

Nous comprenons que la gouvernance des entreprises de distribution gazière sera rigoureusement adaptée afin qu'un mur éthique sépare les activités de production et de distribution. Il n'en demeure pas moins que le régulateur aura pour mission essentielle de garantir le fonctionnement d'un marché juste et équitable pour tous les développeurs qui, rappelons-le, ont besoin de signer avec les distributeurs des ententes d'approvisionnement à des conditions qui leur permettront de rentabiliser leurs opérations.



# Conclusion et recommandations

Le Fonds Bioénergie appuie la volonté gouvernementale d'accélérer le développement de la filière du GSR dans une perspective de réduction des GES, de transition énergétique juste et d'enrichissement collectif du Québec. Afin de favoriser l'adhésion du milieu agricole et l'acceptabilité sociale des projets, l'émergence de cette nouvelle filière doit cependant être fondée sur un modèle qui correspond aux spécificités du Québec.

Le Fonds Bioénergie a pour sa part adopté une vision qui s'appuie d'abord et avant tout sur une logique environnementale, humaine et sociale. Nous avons proposé dans ce mémoire plusieurs actions ou réflexions qui, à notre avis, stimuleraient la production locale de GSR tout en respectant les grands piliers qui supportent notre vision.

## Recommandations

1. Il est absolument nécessaire de favoriser le développement de projets dont l'objectif premier est de réduire les GES, sur l'ensemble du cycle de vie. Chacun des projets de biométhanisation devrait donc comporter une analyse de cycle de vie et les distributeurs gaziers devraient être incités par le régulateur à offrir des prix du GSR plus élevés aux projets ayant le meilleur impact carbone.
2. L'adhésion du milieu agricole est un prérequis au développement de la filière. Il est par conséquent primordial que le législateur applique une réglementation stricte afin d'assurer la qualité des digestats et de susciter la confiance du milieu à l'égard de la chaîne de valeurs.
3. Les prix de rachat autorisés par la Régie de l'énergie et payés par le distributeur gazier doivent être harmonisés avec la réalité économique imposée par la production du GSR. Nous recommandons donc que la Régie de l'énergie n'impose aucun plafond de prix pour les projets québécois, plus particulièrement les petits projets agricoles.
4. La naissance d'une nouvelle filière énergétique verte qui remplace des énergies matures et polluantes nécessite souvent le support gouvernemental. Les exemples de l'éolien et du solaire démontrent que les bénéfices à long terme pour la collectivité surpassent les efforts financiers initiaux. Nous recommandons en conséquence au gouvernement de continuer d'appuyer le déploiement de la filière du GSR par des programmes ciblés tels que le PSPGNR.



5. Les coûts de raccordement des usines de production au réseau gazier sont présentement à la charge unique des développeurs de projets, ce qui affecte grandement leur rentabilité. Nous invitons le gouvernement à investir dans les infrastructures de raccordement qui permettront aux projets québécois de verdir le réseau gazier et de rendre le GSR disponible pour l'ensemble des consommateurs.
6. La gouvernance des différents organismes et ministères qui encadrent le secteur du GSR devra impérativement être harmonisée avec les objectifs gouvernementaux. Nous recommandons que des critères tels que la transition énergétique et la réduction des GES soient pris en compte afin d'alléger certains processus réglementaires et d'accélérer les autorisations des projets qui contribuent à décarboner l'économie du Québec.
7. Nous invitons le législateur à mettre en place des politiques strictes afin que la matière organique des industries, commerces et institutions (ICI), notamment les résidus alimentaires, soit récupérée et transformée en GSR. Cette matière doit être rendue disponible pour les développeurs de projets dans un contexte de libre marché.
8. Nous invitons le gouvernement à réévaluer les différents mécanismes visant à valoriser les attributs environnementaux du GSR. Particulièrement dans le but de favoriser l'utilisation du GSR en remplacement du gaz fossile dans les secteurs ou industries difficiles à électrifier.

Le Fonds de solidarité FTQ s'est engagé, dans le cadre de sa vision quinquennale, à atteindre 12G\$ d'actifs liés au développement durable d'ici le 31 mai 2027. C'est d'ailleurs dans ce contexte que nous avons créé le Fonds de solidarité FTQ Bioénergie.

Nous croyons que cette filière a un rôle à jouer dans le portefeuille énergétique du Québec afin de remplacer des énergies fossiles importées par des énergies renouvelables produites localement. Plus spécifiquement dans les secteurs où l'électrification est difficile, voire impossible. Ce faisant, nous atteignons le double objectif de réduire les GES tout en contribuant à la croissance économique des régions du Québec.

